

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRES

FONGICIDE

SUSPENSION

Pour la suppression de la moisissure grise, de la brûlure des feuilles et du chancre des tiges (causés par botrytis) et le blanc dans les concombres, les poivrons et aubergines (sous-groupe de cultures 8-09B) et les tomates de serre, ainsi que de l'alternariose dans les tomates de serre, la moisissure grise et le blanc dans les fraises de serre, de la pourriture grise (botrytis) dans les laitues de serre, l'oïdium et la pourriture grise dans les plantes ornementales de serre et l'oïdium et la pourriture grise de feuilles dans les plantes ornementales d'extérieur.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Fluopyram500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00025% à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32208 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 0,5 L à vrac

Distribué par :
Envu Canada
137 Glasgow Street, Suite 210
Office 111
Kitchener, ON N2G 4X8
Canada

Renseignements sur le produit : 1-800-331-2867
www.ca.envu.com

Registrant : Bayer CropScience Inc.

MISE EN GARDE: <i>Ne pas appliquer dans des conditions de faible luminosité, car les cultures pourraient subir des dommages</i>
--

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

LE PRODUIT :

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES est un fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la suppression de certaines maladies dans les plants de légumes, fruitières et plantes ornementales cultivés en serre et plantes ornementales cultivés à l'extérieur. LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la.

Pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères. Lorsqu'il est appliqué sur le feuillage, NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve avec des produits antiparasitaires homologués ou un engrais peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation (portatif ou automatisé) ou à l'aide d'un nébulisateur manuel ou un appareil pneumatique.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme tout site d'utilisation où les passants ou le public, y compris les enfants, pourraient être exposés pendant ou après l'application. Ces zones comprennent notamment à l'intérieur et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou toute autre zone où ils pourraient être exposés.

En cas d'application à l'extérieur, appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et

superficiés récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : Ne pas retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité de 12 heures.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les oiseaux, organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fluopyram est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du fluopyram au cours de la saison précédente.

Ce produit affiche les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de

congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart des semences, des engrais et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Garder le produit dans le contenant d'origine durant l'entreposage.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

250612

Toujours lire et suivre les instructions sur l'étiquette.

LUNA PRIVILEGE^{MC} est une marque de commerce du groupe Bayer.

Bayer CropScience Inc. est un membre de CropLife Canada

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRES

FONGICIDE

SUSPENSION

Pour la suppression de la moisissure grise, de la brûlure des feuilles et du chancre des tiges (causés par botrytis) et le blanc dans les concombres, les poivrons et aubergines (sous-groupe de cultures 8-09B) et les tomates de serre, ainsi que de l'alternariose dans les tomates de serre, la moisissure grise et le blanc dans les fraises de serre, de la pourriture grise (botrytis) dans les laitues de serre, l'oïdium et la pourriture grise dans les plantes ornementales de serre et l'oïdium et la pourriture grise de feuilles dans les plantes ornementales d'extérieur.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Fluopyram500 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0007% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00025% à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32208 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 0,5 L à vrac

Distribué par :
Envu Canada
137 Glasgow Street, Suite 210
Office 111
Kitchener, ON N2G 4X8
Canada

Renseignements sur le produit : 1-800-331-2867
www.ca.envu.com

Registrant : Bayer CropScience Inc.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**LE PRODUIT :**

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES est un fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la suppression de certaines maladies dans les plants de légumes, fruitières et plantes ornementales cultivés en serre et plantes ornementales cultivés à l'extérieur. LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée.

Pour l'application portatif, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la.

Pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions figurant sur les étiquettes les plus sévères. Lorsqu'il est appliqué sur le feuillage, NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve avec des produits antiparasitaires homologués ou un engrais peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de brumisation (portatif ou automatisé) ou à l'aide d'un nébulisateur manuel ou un appareil pneumatique.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme tout site d'utilisation où les passants ou le public, y compris les enfants, pourraient être exposés pendant ou après l'application. Ces zones comprennent notamment à l'intérieur et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou toute autre zone où ils pourraient être exposés.

En cas d'application à l'extérieur, appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : Ne pas retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée avant le délai de sécurité de 12 heures.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les oiseaux, organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le fluopyram est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du fluopyram au cours de la saison précédente.

Ce produit affiche les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart des semences, des engrais et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Garder le produit dans le contenant d'origine durant l'entreposage.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale/territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

La couverture intégrale de toutes les parties de la plante à protéger est essentielle pour obtenir un bon degré de suppression des maladies. Utiliser un volume d'eau et une pression de pulvérisation appropriés pour assurer une couverture intégrale et uniforme en vue d'une suppression optimale des maladies. Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage des plants.

Ne pas appliquer dans des conditions de faible luminosité, car les cultures pourraient subir des dommages.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de

pulvérisation au-dessus des plants à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone de traitement, du côté exposé au vent.

Zones Tampons de pulvérisation:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Zones tampons de pulvérisation pour les habitats aquatiques et terrestres

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (mètres) pour la protection de:		
			Habitat aquatique		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Plantes ornementales d'extérieur		1	0	1
Pulvérisateur pneumatique	Plantes ornementales d'extérieur	Début de la croissance	2	0	1
		Fin de la croissance	1	0	1

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

CONCOMBRES DE SERRE : Application foliaire		
Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges (<i>Botrytis cinerea</i>)	500	Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,1 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,1 m – 2 500 L/ha de volume de pulvérisation Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de deux applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le <i>Botrytis cinerea</i> après 7 à 10 jours. Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.
Blanc (<i>Sphaerotheca fuliginea</i>) (<i>Erysiphe cichoracearum</i>)	100	Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,1 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,1 m – 2 500 L/ha de volume de pulvérisation Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le blanc après 7 à 14 jours. Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.
MISE EN GARDE : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué. Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g de fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples. LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.		

**SOUS-GROUPE DE CULTURES 8-09B : POIVRONS ET AUBERGINES DE SERRE : APPLICATION FOLIAIRE
[AUBERGINE, AUBERGINE D'AFRIQUE, AUBERGINE ÉCARLATE, BICORNE, FAUSSE AUBERGINE, OKRA,
PÉPINO, PIMENT AUTRE QUE POIVRON, POIVRON, ROSELLE, ET CULTIVARS, VARIÉTÉS ET HYBRIDES DE CES
DENRÉES]**

Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges (<i>Botrytis cinerea</i>)	500	Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,7 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 3,4 m – 1 500 à 2 000L/ha de volume de pulvérisation Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de deux applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le <i>Botrytis cinerea</i> après 7 à 12 jours. Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.
Blanc (<i>Leveillula taurica</i>)	100	Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,7 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 3,4 m – 1 500 à 2 000L/ha de volume de pulvérisation Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le blanc après 7 à 10 jours. Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.

MISE EN GARDE : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.

Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g de fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

TOMATES DE SERRE : Application foliaire		
Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges (<i>Botrytis cinerea</i>)	500	Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,2 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,7 m – 1 000 à 1 500L/ha de volume de pulvérisation Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de deux applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le <i>Botrytis cinerea</i> après 7 à 12 jours. Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.
Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)	150 - 300	Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,2 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,7 m – 1 000 à 1 500L/ha de volume de pulvérisation Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment l'Alternariose après 7 à 12 jours. Utiliser le taux le plus élevé lorsque la pression de la maladie est élevée ou lorsque les conditions agronomiques ou climatiques sont favorables au développement grave de la maladie. Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.
Blanc (<i>Leveillula taurica</i>)	100	Utiliser un volume d'eau minimum pour assurer une couverture intégrale du feuillage. Volumes de pulvérisation suggérés selon la hauteur de la culture : 1,2 m – 1 000 L/ha de volume de pulvérisation 2,7 m – 1 000 à 1 500L/ha de volume de pulvérisation Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de trois applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le blanc après 7 à 14 jours. Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.
MISE EN GARDE : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.		

Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500g fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.

TOMATES DE SERRE : application par trempage / goutte à goutte		
Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Moisissure grise (fruit) Brûles des feuilles Chancre des tiges (<i>Botrytis cinerea</i>)	40 mL de produit par 1 000 plantes	Un maximum de deux applications effectuées à des fins préventives avec un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines partir du début de la floraison sur la 9^e grappe. pourvu que la dose maximale par cycle de culture de 1,0 L/ha (500 g de fluopyram par hectare) ne soit pas dépassée. Appliquer la quantité requise dans 500 à 1 500 L/ha. Ne pas appliquer avant la floraison de la 9^e grappe ou avant le 1^{er} mars. Appliquer dans le cadre d'un cycle d'irrigation normal, tard dans la journée, lors du dernier arrosage. Éviter d'appliquer lorsque les conditions favorisent une croissance rapide. Ne pas effectuer une deuxième application de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la première application. Ne pas appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
MISE EN GARDE : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions, et les variétés à petits fruits non greffées (avec des feuilles petites et plus minces) ont été particulièrement sensibles au LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué. Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g de fluopyram par hectare par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. Un maximum de deux applications consécutives est permis lorsque appliquées dans un mélange avec un fongicide appartenant un groupe autre que ce de groupe 7. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples. LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte.		

LAITUE DE SERRE : application par trempage / goutte à goutte		
Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	500	La première application peut être faite une semaine après le repiquage au tout premier stade BBCH 12 (2^e feuille déployée), et peut être répétée une fois à un intervalle minimum de 6 semaines jusqu'au tout dernier stade BBCH 49 (taille finale de la pomme pour la récolte). Appliquer la quantité requise dans 500 à 1 500 L/ha. Ne pas effectuer une deuxième application de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la première application. Ne pas appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
MISE EN GARDE : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué. Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram par hectare par saison. Ne pas appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES dans les 7 jours précédant la récolte. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. Un maximum de deux applications consécutives est permis lorsque appliquées dans un mélange avec un fongicide appartenant un groupe autre que ce de groupe 7. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.		

CULTURES À USAGE LIMITÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

FRAISES DE SERRE : Application foliaire

Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Moisissure grise (<i>Botrytis</i> spp.)	500	Utiliser un volume d'eau pour une couverture intégrale du feuillage. Utiliser un volume d'eau minimum de 650 L/ha.
Blanc (<i>Podosphaera aphanis</i> précédemment <i>Sphaerotheca macularis</i>)		Débuter les applications à des fins préventives. Un maximum de deux applications par année et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment les maladies énumérées après 7 à 10 jours. Ne pas effectuer une deuxième application de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la première application.

MISE EN GARDE : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.

Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram par hectare par année. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.

Délais d'attente avant la récolte (DAAR) : La récolte des fraises est autorisée le jour même de l'application.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE : Application foliaire

Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	500	Utiliser un volume d'eau pour une couverture intégrale du feuillage. Utiliser un volume d'eau minimum de 1 000 L/ha. Débuter les applications fongicides à des fins préventives, lorsque cela est possible, ou dès les premiers signes de maladie. Un maximum de deux applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le <i>Botrytis cinerea</i> après 7 à 10 jours. En cas d'application sur les plantes ornementales cultivées pour les fleurs à couper, ne pas appliquer plus d'une application à 500 mL de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES/ha par cycle de culture. Ne pas effectuer une deuxième application de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la première application.
Oïdium (<i>Erysiphe</i> spp.) (<i>Podosphaera</i> spp.)	150 à 500	Utiliser un volume d'eau pour une couverture intégrale du feuillage. Utiliser un volume d'eau minimum de 1 000 L/ha. Débuter les applications fongicides à des fins préventives, lorsque cela est possible, ou dès les premiers signes de maladie. Un maximum de quatre applications par cycle de culture et respecter un intervalle de réapplication minimal de 6 semaines. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment l'oïdium après 7 à 14 jours. En cas d'application sur les plantes ornementales cultivées pour les fleurs à couper, ne pas appliquer plus que le volume maximal de produit/ha/cycle de culture suivant : • 1 application de 500 mL LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES/ha, • 2 applications de 350 mL LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES/ha • 3 applications at 290 mL LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES/ha • ou 4 applications de 250 mL LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES/ha Ne pas effectuer d'application ultérieure de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE dans les 6 semaines suivant la dernière application.

MISE EN GARDE : Certaines variétés n'ont pas fait l'objet de test de phytotoxicité dans toutes les conditions. L'utilisateur devrait tester la sensibilité d'un petit nombre de plantes avant d'envisager l'application sur l'ensemble de la culture. Lorsqu'un test est effectué sur un petit nombre de plantes, attendre au moins une semaine après l'application pour déterminer la sensibilité. Ne pas appliquer sur la culture si une réaction négative ou néfaste est observée, ou si un test de sensibilité n'a pas été effectué.

Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram par hectare par cycle de culture. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. NE PAS appliquer LUNA PRIVILEGE POUR CULTURE EN SERRE en mélange en réservoir avec d'autres pesticides, engrais ou adjuvants. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR : APPLICATION FOLIAIRE

Maladie	Dose mL/hectare	Renseignements sur l'utilisation
Oïdium (<i>Erysiphe</i> spp.)	150 à 250	Appliquer la quantité requise dans 100 à 500 L d'eau/ha, en utilisant un volume d'eau minimum pour une couverture intégrale du feuillage. Débuter les épandages fongicides à des fins préventives.
Oïdium sur les rosiers (<i>Sphaerotheca pannosa</i>) (répression)		Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment l'oïdium après 7 à 14 jours. Alternier avec des fongicides autres que ceux de groupe 7 qui suppriment le pourriture grise des feuilles (<i>Botrytis cinerea</i>) après 7 à 12 jours.
Pourriture grise des feuilles (<i>Botrytis cinerea</i>)	500	Dans les plages des taux et/ou d'intervalles indiqués, utiliser le taux le plus élevé et/ou l'intervalle d'application le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé ou que les conditions agronomiques ou météorologiques favorisent le développement de la maladie.

Restrictions : Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram par hectare par année. Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire des applications consécutives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe. Un maximum de deux applications consécutives est permis lorsque appliquées dans un mélange avec un fongicide appartenant un groupe autre que ce de groupe 7. Se référer à la section « RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE » pour les détails sur les cultures à pulvérisations multiples.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE:

LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Aux fins de la gestion de la résistance LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES contient un fongicide du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou d'autres fongicides du groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Éviter de faire des applications successives de LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES ou d'autres fongicides du groupe 7 au cours d'une saison. Alternier les applications avec des fongicides affichant un mode d'action différent.
- Pour les cultures à pulvérisations multiples : Lorsqu'appliquer seul, le nombre total d'applications contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser un tiers du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison. Lorsque utilisé dans un mélange pour des applications goutte à goutte/par mouillage du sol, le nombre total d'applications contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser la moitié du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison. Lorsque les applications seules et les applications mélangées sont utilisées dans un programme, pas plus de la moitié du nombre total d'applications devraient contenir un fongicide de groupe 7.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique..
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Envu Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à LUNA PRIVILEGE POUR CULTURES EN SERRES chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant d'Envu Canada au 1-800-331-2867 ou à www.ca.envu.com.

250612

Toujours lire et suivre les instructions sur l'étiquette.

LUNA PRIVILEGE^{MC} est une marque de commerce du groupe Bayer.

Bayer CropScience Inc. est un membre de CropLife Canada.